

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2109 :

Marché de location d'engins

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.

Le Maire,




Accusé de réception n° 2109 DE
974-21974064 - 22/10/2025
Date de réception : 22/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2109 : Marché de location d'engins.

Direction des Ressources Techniques et de la Logistique - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la location d'engins de chantier nécessaires aux besoins de la ville de Saint-Pierre.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 et R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mardi 27 Mai 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 26 Juin 2025 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de TREIZE (13) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans minimum et avec maximum en valeur en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP. Les spécifications, la consistance, les minimum et maximum en valeur des accords-cadres à bons de commande sont fixés annuellement comme suit :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES ET SERVICES	Montant en valeur (€ H.T)	
		Minimum	Maximum
1	Petits engins de terrassement (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
2	Gros engins de terrassement (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
3	Camion-citerne (avec/sans chauffeur)	Sans	100.000,00
4	Point à temps autonome (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
5	Camions de chantier (avec/sans chauffeur)	Sans	350.000,00
6	Finisseur d'enrobé avec chauffeur	Sans	350.000,00
7	Tractopelle (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
8	Camion remorque porte char (avec/sans chauffeur)	Sans	100.000,00
9	Pelle de 10T à 12T (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
10	Camions gravillonneur (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00
11	Répandeuse de bitume	Sans	250.000,00
12	Pelle de 40T à 50T à chenille avec bras long 10 à 22m avec godet curage & godet squelette	Sans	250.000,00
13	Camion empirolle avec grappin (avec/sans chauffeur)	Sans	250.000,00

La durée de chaque lot est de QUATRE (04) ANS à compter de la date de sa notification.

Chaque lot pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins trois (03) mois avant la fin de chaque période annuelle.

Le vendredi 10 Octobre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (valeur économique – 70% et le délai d'intervention – 30%) les offres suivantes :

- Lot n°1 « Petits engins de terrassement (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société LOCAMAT PRO,
- Lot n°2 « Gros engins de terrassement (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société LOCAMAT PRO,
- Lot n°3 « Camion-citerne (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société TRANSTER,
- Lot n°4 « Point à temps autonome (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société KADOL

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2109-DE
Date de réception préfecture : 27/10/2025

- Lot n°5 « Camions de chantier (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société TRANSTER,
- Lot n°7 « Tractopelle (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société SOVEL,
- Lot n°8 « Camion remorque porte char (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société THOMAS TRANS SERVICE,
- Lot n°9 « Pelle de 10T à 12T (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société SOVEL,
- Lot n°11 « Répandeuse de bitume », l'offre de la société SLTM,
- Lot n°12 « Pelle de 40T à 50T à chenille avec bras long 10 à 22m avec godet curage & godet squelette », l'offre de la société SOVEL,
- Lot n°13 « Camion amplirolle avec grappin (avec/sans chauffeur) », l'offre de la société THOMAS TRANS SERVICE.

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 845 61358 43 ENGIN.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les accords-cadres précités sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

